



HAL
open science

Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon

Amélie Deschamps

► **To cite this version:**

Amélie Deschamps. Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon. Géoconfluences, 2019. halshs-02310345

HAL Id: halshs-02310345

<https://shs.hal.science/halshs-02310345v1>

Submitted on 10 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dossier : Lyon, espaces et échelles d'une métropole européenne

Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon

Publié le 21/06/2019

Auteur(s) : **Amélie Deschamps**, Agrégée de géographie, doctorante contractuelle - Université de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3

L'article identifie trois types de jardinage urbain, jardins familiaux, jardins partagés et jardins de rue, avant de montrer que chaque forme a des logiques spatiales propres. Dans le cas des jardins collectifs, ils relèvent souvent d'une démarche ascendante, participative, avec les limites que comportent ce type de démarche. Ils n'en sont pas moins institutionnalisés par la ville de Lyon qui permet ainsi, au-delà d'un effet de mode, de pérenniser ces initiatives qui répondent aussi à une demande des habitants.

SOMMAIRE

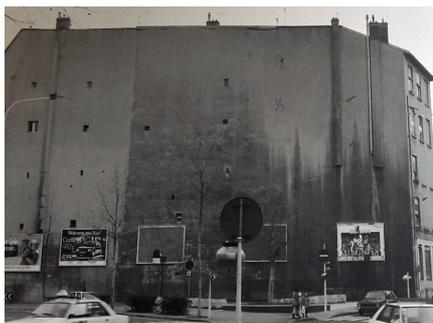
1. Le jardinage urbain à Lyon sous toutes ses formes
2. De l'initiative citoyenne spontanée à son institutionnalisation : végétaliser la ville mode d'emploi
3. Envie de jardiner ou demande de végétation ? La mobilisation habitante pour une ville végétalisée

[Bibliographie](#) | [citer cet article](#)

Figure 1. Le mur des Canuts : représentation d'un quartier lyonnais qui se verdit



Cliché : Amélie Deschamps, mai 2019.



Le mur des Canuts avant la fresque, en 1987 et en 1997. Source : photographies des affiches présentées au public sous le mur des Canuts, clichés : Amélie Deschamps, 2019.

Dans le quartier de la Croix-Rousse, la fresque des Canuts est une fresque murale en trompe-l'œil très connue des touristes (figure 1). C'est une représentation pittoresque du quartier, bien reconnaissable à son architecture faite de traboules, de cours et d'escaliers et marquée par l'activité économique historique de la soierie. Sur la fresque actuelle, peinte en 2013, un pan de façade est presque entièrement recouvert de plantes grimpantes tandis qu'en haut des escaliers, au milieu de la fresque, une parcelle de jardin est cultivée au milieu des immeubles. La Croix-Rousse apparaît alors comme un quartier vert malgré sa densité. Cette représentation de la végétation est récente : sur les deux précédentes versions de la fresque (1987 et 1997), la végétation était presque invisible à l'exception d'un arbre. Les modifications successives de la fresque par ses créateurs, les peintres muralistes de CitéCréation, rendent compte de l'évolution du quartier au fil des années mais aussi plus globalement d'un renouveau de l'image de la ville qui ne doit plus se limiter au paysage minéral.

Cette nouvelle place accordée à la végétation dans la représentation de la Croix-Rousse renvoie au nouveau paradigme urbanistique de la ville durable (Emelianoff, 2007), conçue pour être une réponse à l'accélération de l'urbanisation dans le monde et aux effets néfastes de celle-ci sur l'environnement. La ville durable est censée réintroduire les préoccupations environnementales dans ses projets d'urbanisme, dans ses orientations économiques et dans ses politiques sociales et culturelles (Tommasi et Boyer, 2018). La végétalisation de la ville fait ainsi partie d'un des axes forts de la ville durable, largement valorisé par les stratégies de communication des métropoles (Meliani, 2013).

>>> Voir aussi : Chloé Tommasi et Anne-Lise Boyer, « **La ville durable** », *Géoconfluences*, novembre 2018.

Les espaces verts ne sont pas la seule forme de végétation en ville : les espaces agricoles, les arbres, les pelouses, les haies, les jardins, les toits végétalisés, etc... en sont autant d'autres manifestations (Arnould *et al.*, 2011). Le jardinage urbain est une des formes de végétalisation de la ville qui connaît une recrudescence depuis le début des années 1990. S'il s'agit d'abord d'initiatives contestataires, elles vont être progressivement intégrées aux politiques publiques et aux trames vertes municipales (Baudry, 2011) sous l'angle de la participation citoyenne. En effet, la ville durable fait aussi la part belle à la participation (Tommasi et Boyer, 2018) qui est mise en avai

comme un élément clé de sa réussite. La participation est considérée comme un des moyens dont dispose la société pour s'impliquer dans la prise de décisions politiques, de la mise en place du projet à sa réalisation (Dasí, 2009). Aujourd'hui les pouvoirs publics revendiquent d'encourager un urbanisme plus participatif qui répondrait à la demande de végétation en ville des citadins (Bourdeau-Lepage 2013 ; Bourdeau-Lepage, 2017), cela passe notamment pour Lyon par l'accompagnement des projets de végétalisation de l'espace public.

C'est à ce passage d'initiatives habitantes à leur institutionnalisation au sein de la commune de Lyon que s'intéresse cet article. Depuis le début des années 2000, les projets de jardinage urbain se multiplient dans Lyon et sont amenés à modifier le paysage urbain et à remettre en cause l'usage et la gouvernance habituelle des espaces publics. Nous pouvons ainsi nous demander en quoi la mobilisation citoyenne pour le verdissement de la ville de Lyon transforme l'espace urbain à la fois dans sa matérialité et dans le processus de sa fabrication.

L'objectif de cet article est de montrer que le jardinage participatif offre un exemple de renouvellement du rôle donné aux habitants dans la construction de l'espace urbain. Il montre également que l'implication habitante au travers du jardinage urbain fait émerger de nouveaux types d'espace vert dans la ville, sans pour autant remplacer une demande auprès des autorités publiques pour végétaliser la ville sous ses formes plus traditionnelles.

1. Le jardinage urbain à Lyon sous toutes ses formes

Dans cet article nous nous intéressons à un type de végétation urbaine en particulier : celle qui est issue d'une activité de jardinage participatif. Le jardinage participatif prend plusieurs formes à Lyon et on le retrouve dans deux catégories : les jardins collectifs et les jardins de rue. Ces deux formes de jardinage s'inscrivent différemment dans la ville.

1.1. Qu'est-ce que le jardinage urbain ?

Figure 2. Trois formes du jardinage urbain à Lyon



Réalisation et clichés : Amélie Deschamps, 2019.

Le jardinage urbain est « la participation, par des citoyen-e-s et au sein de l'espace urbain, à des activités de production horticole, fruitière ou légumière, à des fins non marchandes et hors du cadre professionnel » (Ernwein et Tollis, 2017), **le jardin ne se limite plus au terrain clos attenant à une habitation**. Une **proposition de loi du Sénat de 2003** regroupe sous l'appellation de « jardins collectifs » les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés. Leur point commun est d'être des espaces jardinés gérés par une association ou une fédération. Cette proposition de loi arrive alors que les jardins partagés se multiplient considérablement en France au début des années 2000. L'État essaie d'encadrer légalement ces pratiques qui ont lieu sur le domaine public. En réalité, **les jardins ouvriers étaient apparus dès la fin du XIXe siècle dans les villes françaises sous l'impulsion du clergé et du patronat** avec pour objectif de « réduire la misère ouvrière grâce à l'amélioration de l'économie familiale » (Consalès, 2018). Les jardins ouvriers, devenus jardins familiaux à partir des années 1950, sont des ensembles de parcelles individuelles. Si les jardins familiaux sont une bien une forme du jardinage urbain, ils ne sont pas à l'initiative des habitants : ceux-ci exploitent des espaces désignés à cette fonction par les autorités publiques.

Les origines des jardins partagés témoignent davantage d'une logique bottom-up (ascendante) et d'initiatives citoyennes : ils apparaissent dans les années 1970 aux États-Unis dans des espaces délaissés et marqués par la crise urbaine (Baudry, 2011). Il s'agit alors de produire de quoi se nourrir (Paddeu, 2012). Du fait du succès de ces initiatives, **leur rôle s'élargit peu à peu et dépasse l'enjeu alimentaire pour y ajouter des enjeux sociaux, environnementaux, associatifs...** En France, les premiers jardins partagés font leur apparition dans les années 1990 et le premier réseau des jardins partagés français, le *Jardin dans tous ses états*, voit le jour en 1997 à l'occasion du Forum Jardinage et Citoyenneté qui se tient à Lille. La *Charte de la terre en partage*, première charte nationale des jardins partagés français est rédigée. C'est à partir de cette charte qu'est élaborée en 2004 la Charte des jardins partagés lyonnais. Ils sont présentés comme s'inscrivant « dans un cadre global comme projets concrets de développement durable. Ces initiatives citoyennes sont issues d'une démarche collective, et expérimentent des associations sociales, environnementales, sanitaires, artistiques, culturelles, économiques, etc. » (*Charte des jardins partagés lyonnais*, p.1). La charte met l'accent sur le **rôle des habitants. Ils sont au centre du projet de jardinage, de la décision de la création du jardin à sa gestion**. Cette attention donnée à la concertation et à la participation habitante insère pleinement les jardins partagés dans la ville durable qui se veut co-construite par les habitants et les pouvoirs publics. Les jardins partagés peuvent à la fois se trouver sur des espaces privés (dans des cours de résidence par exemple), sur des espaces publics (dans des parcs et jardins publics par exemple) ou sur des espaces vacants plus temporaires comme des friches (Demailly, 2014a).

Depuis 2005 à Lyon, les espaces végétalisés par les habitants se propagent à la rue, ne se cantonnant plus aux espaces suffisamment grands pour accueillir de véritables parcelles, ce sont les « **jardins de rue** » (Niesseron, 2018). Des micro-jardins apparaissent sur les trottoirs, que ce soit avec des jardinières qui sont posées directement dessus ou avec l'aide de la mairie qui réalise des trous dans le bitume pour permettre à des habitants de planter à même la terre (ce sont les **micro-implantations florales**). Ils apparaissent aussi au pied des arbres qui peuvent être fleuris.

Encadré 1. Les bacs potagers, un modèle international de végétalisation de l'espace public : naissance des Incroyables Comestibles à Todmorden (Angleterre)

Si les micro-implantations florales sont une innovation de la Ville de Lyon, le principe des jardins de rue s'est largement diffusé dans le monde au travers du mouvement des Incroyables Comestibles. Ce mouvement apparaît d'abord en Angleterre dans la ville de Todmorden en 2008 : trois habitantes se donnent pour objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire de la ville d'ici 2018.

Dans cette ville industrielle qui rencontre des difficultés économiques, la production d'une alimentation locale est un enjeu pour assurer la sécurité alimentaire de la population (Roig, 2014). Le principe est simple : pour faire partie du mouvement des Incroyables Comestibles, il suffit d'investir une portion de trottoir, en général à l'aide d'un bac en bois et de cultiver celui-ci aux yeux de tous, avec l'aide de tous et pour le bénéfice de tous. Les plantations sont en libre-service et sont ouvertes au glanage des récoltes par les passants. Le principe rencontre très vite du succès et se répand rapidement dans la ville et au-delà. D'après leur site web français (<http://lesincroyablescomestibles.fr/>, consulté le 5 février 2019), ils sont désormais présents dans 25 pays et dans plus de 500 communes françaises. L'Association des Incroyables Comestibles en France s'est donnée trois niveaux d'action, qui dépassent l'action première engagée à Todmorden :

- La création de lien social autour de la transition écologique
- L'éducation et la pédagogie autour du jardinage et de l'alimentation
- L'appui aux systèmes alimentaires locaux

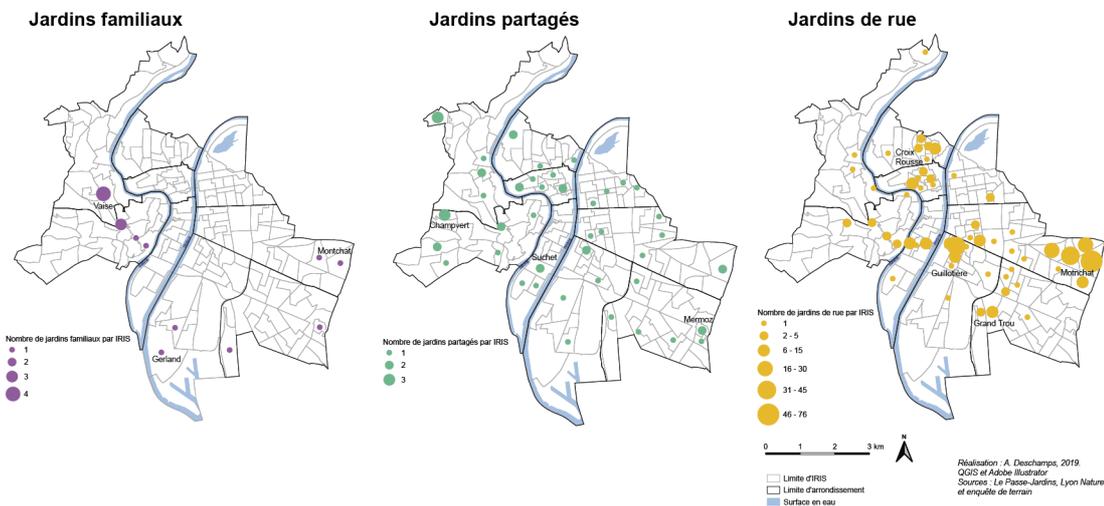
À Lyon on retrouve plusieurs bacs potagers marqués Incroyables Comestibles, mais on peut aussi noter que ce modèle de bacs cultivés sur l'espace public s'est aussi répandu dans la ville sans forcément faire référence au mouvement.



Un bac potager des Incroyables Comestibles sur la place Colbert (Lyon 1er). Cliché : Amélie Deschamps, avril 2019.

1.2. Où jardine-t-on à Lyon ?

Figure 3a. Carte des jardins familiaux, partagés et de rue lyonnais



Au travers des trois différentes formes de jardinage présentées, nous pouvons observer plusieurs localisations-types des espaces jardinés. Les espaces de jardinage participatif sont davantage disséminés dans la ville de Lyon.

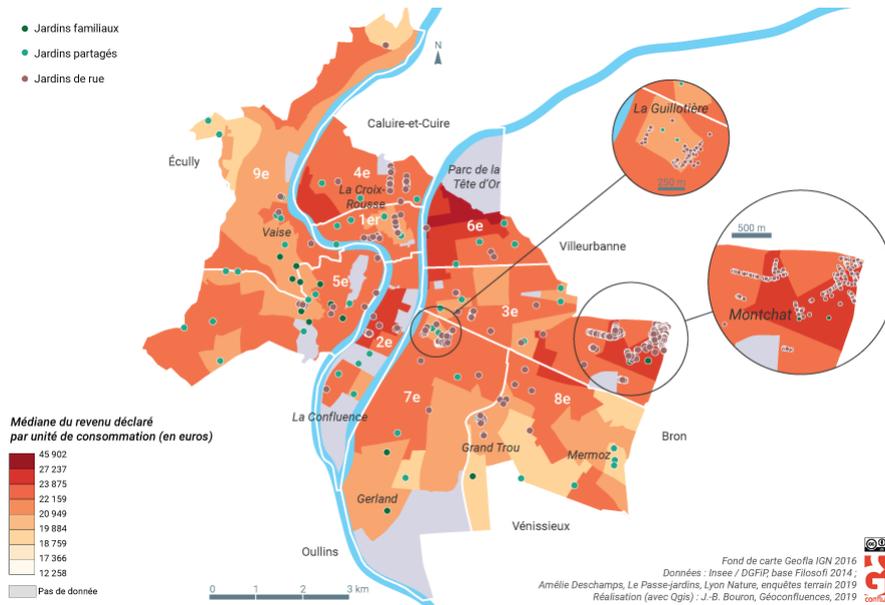
La majeure partie des jardins familiaux français se trouve dans les périphéries des villes du fait de leur histoire passée qui les rattachait aux quartiers ouvriers, du progressif mitage urbain de ces espaces et de leur taille plus importante car ils mettent à disposition des parcelles individuelles à des particuliers. De la même façon à Lyon, les jardins familiaux se retrouvent aux limites de la commune comme à Montchat ou à Gerland mais aussi dans le 5e et le 9e arrondissement, là où les anciens forts de la ville ont laissé du foncier disponible.

La principale contrainte à la création d'un jardin partagé est la disponibilité du foncier. Les jardins partagés se retrouvent dans tous les arrondissements de la commune de Lyon. On trouve ainsi des jardins partagés dans des jardins publics, dans des dents creuses de l'aménagement, sur des friches, etc.

Les jardins de rue sont des installations ponctuelles qui occupent bien moins d'espace, on les retrouve largement agglomérés dans certains quartiers de la ville, en particulier à la Guillotière et à Montchat. Leur création dépend principalement du bouche-à-oreille, de l'interconnaissance et de l'observation de ce qui se passe chez les voisins, ce qui explique leur répartition dans la ville en tâches d'huile.

La localisation des jardins dans la commune de Lyon nous donne un aperçu de la dimension sociale de ceux-ci. Les jardins familiaux font exception dans la mesure où ils ont volontairement été créés à l'attention de populations défavorisées et se trouvent rarement à proximité immédiate des jardiniers adhérents. Les jardins partagés recrutent d'avantage à une échelle micro-locale mais ils sont moins marqués par un profil-type de jardiniers : la carte montre bien qu'on en retrouve partout sur le territoire de la commune de Lyon, sans polarisation marquée (figure 3b). Enfin, les jardins de rue sont eux directement accolés au lieu d'habitation de leur jardinier : leur agglomération dans quelques quartiers aux caractéristiques socio-économiques privilégiées (Montchat) ou en voie de gentrification (la Guillotière) marque ainsi un profil type d'habitants-jardiniers de classe moyenne supérieure.

Figure 3b. Jardinage et revenu médian des IRIS



Les IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) sont les plus petites unités spatiales statistiques, inférieures à l'échelon communal.

La localisation des jardins collectifs permet également de voir qu'il n'existe pas de lien avec la morphologie urbaine. Un quartier aussi dense que la Croix-Rousse ou la Guillotière a son lot d'espaces cultivés de la même manière que le quartier de Montchat constitué de maisons individuelles qui ont pour la plupart une parcelle de jardin privative. Cependant, certains quartiers restent moins investis que d'autres, marquant une nouvelle forme d'inégalité dans la répartition de ces nouveaux espaces verts qui renvoie notamment aux **nouvelles inégalités créées par les démarches participatives** (Barbier et Larrue, 2011). Ces différentes formes de jardinage ne marquent pas de la même manière l'espace sur lequel elles se trouvent : alors qu'un collectif de jardins familiaux peut s'étendre sur plusieurs hectares ou que les jardins partagés mesurent quelques centaines de mètres carrés, un jardin de rue peut ne même pas faire un mètre carré. Cette différence d'échelle marque les **différents usages qui sont fait de ces espaces de jardinage, entre vocation productive et volonté d'embellissement**.

2. De l'initiative citoyenne spontanée à son institutionnalisation : végétaliser la ville mode d'emploi

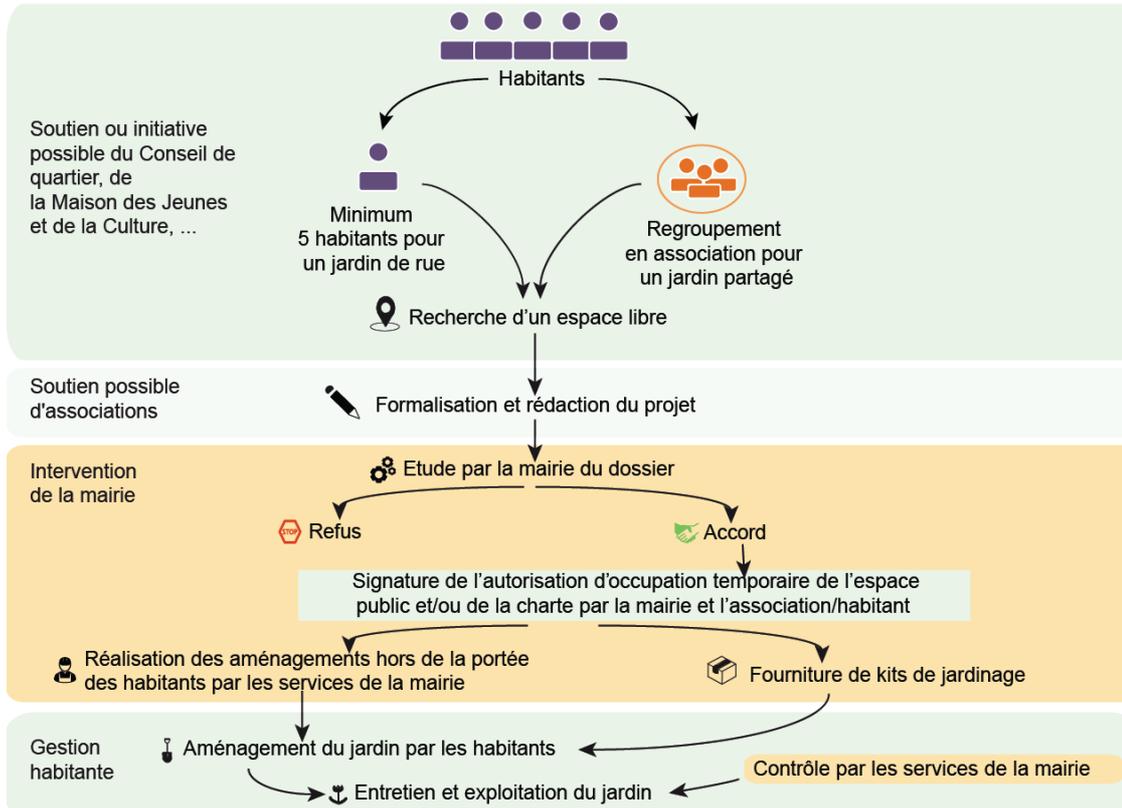
La multiplication des initiatives de jardinage sur l'espace public a amené la ville de Lyon à encadrer ces activités et à progressivement institutionnaliser ces aménagements urbains d'abord proposés de façon spontanée par les habitants.

2.1. Créer un jardin sur l'espace public

Si les **jardins familiaux** sont bien des lieux où des habitants jardinent la ville et végétalisent celle-ci, ils ne sont cependant pas à l'initiative des habitants eux-mêmes : ces jardins n'ont pas été créés par les habitants qui sont uniquement en charge de les cultiver. La création des **jardins partagés** répond à deux cas de figure possibles : **soit c'est la volonté du propriétaire du foncier d'installer un jardin partagé sur son terrain** (par exemple un bailleur social ou une société d'aménagement), **soit un groupe d'habitants se forme pour demander la mise à disposition d'un espace à jardiner**. C'est aussi dans ce cas de figure que se trouvent les jardins de rue (figure 4). Un groupe d'habitants se rassemble en collectif autour d'un projet commun, celui de jardiner. Il s'agit alors dans un premier temps de définir le projet et l'espace sur lequel celui-ci prendra lieu. Pour un jardin partagé, il faut trouver un espace libre qui soit suffisamment vaste et fonder une association. La ville de Lyon impose que dans le cas d'un jardin de rue un minimum de cinq personnes soit motivé. Il s'agit de s'assurer d'une pérennité minimale du projet. **Une demande est adressée à la mairie et l'étude du dossier vérifie la faisabilité, mais aussi l'état de pollution des sols qui s'appêtent à être cultivés**. S'il y a accord, les habitants-jardiniers doivent alors signer une autorisation d'occupation temporaire de l'espace ainsi que la charte des jardins partagés ou bien la charte de végétalisation de l'espace public pour les micro-implantations florales. En fonction des situations, la mairie peut réaliser certains aménagements pour préparer le terrain à l'installation du jardin (apport de terre de qualité, déblayage, dalle, raccordement à l'eau, ...). Elle s'occupe également de trouer les trottoirs pour les micro-implantations florales, et parfois de fournir des bacs de jardinage et d'approvisionnement en plantes. Ensuite, la gestion revient aux habitants-jardiniers qui s'organisent pour assurer l'entretien et l'animation des jardins. Dans le cadre des jardins partagés, l'association du Passe-Jardins peut aussi être investie auprès des jardins dès le processus de création de ceux-ci : elle vient en support aux habitants dans la création d'une association en les informant sur les démarches à suivre et elle peut également les conseiller dans la mise en culture du jardin, en proposant notamment des formations.

Figure 4. Les étapes de la mise en place d'un projet de végétalisation participative à Lyon

Les étapes de la mise en place d'un projet de végétalisation participative dans la Ville de Lyon



Réalisation : A. Deschamps, 2019. Adobe Illustrator. Source : Entretiens

Encadré 2. Naissance du Jardin en Herbes, jardin partagé de la Ville de Lyon

Dans le parc Chambovet (quartier de Montchat), un jardin partagé s'est installé à l'automne 2018. Le projet remonte à cinq ans. Plusieurs membres du composteur du cours Eugénie réfléchissent alors à une activité qui viendrait prolonger celle du composteur. L'idée leur vient de créer un jardin partagé. Avec le conseil de quartier ils se renseignent sur ce qui existe déjà dans le quartier et repèrent un espace en friche le long du parc public Chambovet qui appartenait à une ancienne clinique. Un petit groupe de personnes se constitue et après avoir eu l'accord oral d'une conseillère de la mairie d'arrondissement, ils montent avec l'aide du Passe-Jardins leur projet. Les réunions pour compléter le dossier commencent à l'automne 2014, il faut quatre ans au jardin pour voir le jour. Entre temps, ils jardinent dans six bacs en bois qui ont été déposés dans le parc Chambovet. Cette étape leur permet de consolider l'association, de se faire connaître dans le quartier et de recruter de nouveaux membres. La parcelle à jardiner est prête à l'automne 2018 et elle est à leur disposition pour trois ans. L'association compte début 2019 30 membres. Son objectif principal est d'abord de créer du lien et du partage entre habitants d'un même quartier.

Le Jardin en herbes en février 2019



Le jardin est délimité par le mur d'une résidence d'un côté et par quelques arbustes de l'autre. Il est en cours d'aménagement. Les cheminements ont été tracés avec des cordes et on voit au premier plan une parcelle qui a été recouverte de paille pour protéger la terre nue. Cliché : Amélie Deschamps, février 2019.

2.2. Le jardinage participatif comme exercice de la démocratie de proximité ?

Dans le cas des jardins partagés et des jardins de rue, il s'agit d'initiatives citoyennes dont les habitants sont les moteurs du projet. Cependant, il ne s'agit plus de pratiques informelles : compte-tenu de l'encadrement municipal dont elles font l'objet, il s'agit de **pratiques institutionnalisées**. Kaduna-Ève Demailly (2014a) montre, dans le cas des jardins parisiens, la place différente laissée aux habitants dans la prise de décision entre le moment de création où la municipalité a *in fine* le dernier mot et la gestion du jardin qui se fait de façon plus autonome. La reconnaissance par la ville de Lyon de ces initiatives a à la fois permis de les stabiliser en leur donnant une légitimité mais également permis leur multiplication en leur faisant une certaine publicité et en offrant des outils adaptés facilitant leur création. Les jardins partagés et les jardins de rue ont également bénéficié de la création des conseils de quartier en 2002. Si les premiers jardins partagés lyonnais voient le jour au début des années 2000, la **création des conseils de quartier** marque une **première forme d'encadrement des jardins** mais aussi une **première impulsion politique dans la mesure où ils vont favoriser l'organisation de collectifs d'habitants-jardiniers**.

Encadré 3 : Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?

Les conseils de quartier sont des instances de démocratie participative qui apparaissent à partir de la fin des années 1980 dans des communes de gauche avec notamment des quartiers classés politique de la ville. À partir de 2002, ils sont rendus obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants par la loi Vaillant relative à la démocratie de proximité. On trouve au sein des conseils de quartier des élus municipaux, des associations, des habitants, des commerçants... Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire, notamment sur les grands projets d'aménagement. Ils peuvent également faire des propositions sur tous les sujets traitants du quartier ou de la ville (pistes cyclables, espaces verts, stationnement...). Ils peuvent aussi soutenir des initiatives portées par des habitants, que ce soit des manifestations culturelles ou la création d'un jardin partagé. La ville de Lyon compte 36 conseils de quartier.

D'après F. Chignier-Riboulon (2001) ; sources complémentaires : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/conseils-quartier> et <https://www.lyon.fr/vie-municipale/democratie-participative/conseils-de-quartier>

Les **jardins de rue** suivent deux modèles différents : l'installation de bacs sur les trottoirs ou le fleurissement des pieds d'arbres étant possible sans aide de la mairie, elle se fait progressivement à l'initiative des habitants. Pour le moment elle ne fait pas encore l'objet d'un encadrement spécifique de la part de la Ville même si celle-ci intervient déjà comme facilitatrice, voire animatrice, de ces activités et fait signer une charte. Les micro-implantations florales nécessitent une intervention plus importante des services municipaux dans la mesure où leur existence dépend de la réalisation d'un trou dans la chaussée. C'est à partir du milieu des années 2000 que les premiers trous sont effectués et progressivement une charte de végétalisation de l'espace public est mise en place. Cette charte n'a pas de valeur juridique, c'est davantage un cahier des charges mais elle permet de recenser les initiatives et les coordonnées des habitants. Cette recension est un outil nécessaire à la Mairie afin de savoir à qui s'adresser en cas de problèmes (mauvais entretien, présence de plantes invasives...).

Encadré 4. Les micro-implantations florales dans le quartier de Montchat

Les micro-implantations florales (MIF) existent depuis une dizaine d'année dans le troisième arrondissement de Lyon. Elles s'y sont développées à la suite du quartier de la Guillotière (septième arrondissement) qui a été le premier lieu de l'expérimentation en 2003. Au début de l'expérimentation, les MIF sont lancées sous le slogan « À l'assaut des trottoirs » : à partir du constat que de la végétation pousse dans les fissures des trottoirs, l'idée est lancée par le service des espaces verts et des artistes lyonnais d'agrandir ces fissures pour y jardiner. Les MIF sont conçues pour être ensuite entretenues par les riverains qui s'approprient cette incision dans le trottoir de 60 sur 15 centimètres. Les aménagements sont plus ou moins sophistiqués avec la clôture du petit rectangle dans certains cas, la présence de tuteurs, de panneaux, ... Les MIF se sont répandues progressivement dans le quartier de Montchat : à partir de l'initiative d'habitants d'une petite rue en cul-de-sac – facile à occuper – les MIF ont petit à petit investi le reste du quartier. Les premières MIF sont très visibles, des roses trémières sont plantées, marquant visiblement la rue et les passants. L'embellissement de la rue fait de la publicité à ces initiatives.

Source : entretiens.



Une micro-implantation florale de Montchat (Lyon 3) venant d'être replantée : les jeunes pousses sont encadrées par deux petits morceaux de bambou pour éviter qu'elles se fassent piétiner. Cliché : Amélie Deschamps, mars 2019.

L'encadrement institutionnel des pratiques de jardinage se fait à mesure de leur apparition et de la prise d'ampleur du phénomène. La question se pose alors du rôle donné à chaque acteur (habitant, association, services municipaux) et ainsi du degré de participation citoyenne atteint (Arnstein, 1969). **La mairie de Lyon fait le choix de « l'accompagnement »** (entretien avec la mairie de Lyon) **des espaces jardinés : elle fait le choix de ne pas se présenter uniquement comme un facilitateur mais bien d'encadrer cette activité**. Les associations de jardin partagé sont le premier intermédiaire de la Direction du développement territorial. Pour les jardins de rue, du fait de l'absence d'association intermédiaire, c'est le Pôle d'éducation à l'environnement et au développement durable de la direction des espaces verts qui est directement en contact avec les habitants. Il s'agit ici de mettre en place une co-gestion de ces espaces de jardinage participatif avec d'une part un encadrement municipal qui s'assure du respect d'un certain nombre de normes dans la création et l'entretien (c'est le propre de l'institutionnalisation) et de l'autre des associations et des habitants à qui revient la gestion quotidienne de ces espaces. Il y a donc une action habitante réelle mais l'institutionnalisation actée de ces pratiques remet en cause l'idée de l'auto-gestion de ces espaces et permet de tracer les limites de la participation citoyenne (Demailly, 2014b).

3. Envie de jardiner ou demande de végétation ? La mobilisation habitante pour une ville végétalisée

L'accompagnement progressif de la végétalisation de la ville témoigne du rôle nouveau donné par les autorités publiques au jardinage urbain. Pourtant la demande habitante ne vise pas uniquement le jardinage : elle se partage entre une volonté d'agir directement pour la végétalisation de la ville mais aussi une demande plus classique de voir la Ville de Lyon agir pour la végétalisation de son territoire.

3.1. Jardiner pour devenir acteur de la végétalisation de la ville

Les dispositifs de jardinage participatif définissent une place pour les habitants dans l'aménagement de l'espace public au travers de pratiques de végétalisation. Ces dispositifs répondent ainsi à deux injonctions de la ville durable, celle de la végétalisation de la ville et celle de la participation. **Dans les jardins, les habitants deviennent des « faiseurs de nature »** (Ernwein et Tollis, 2017) **prenant un rôle actif dans l'aménagement de la ville.** Cette intervention des habitants dans la gestion directe d'une partie – même infime – du domaine public est inédite. Elle fait apparaître un nouveau type de gouvernance entre acteurs municipaux et habitants qui se partagent la prise de décision et l'entretien des espaces jardinés. Les premiers jardins partagés se sont installés sur des espaces en friche et avaient une vocation temporaire, ils ont ainsi beaucoup été étudié sous l'angle d'une forme d'urbanisme éphémère ou d'urbanisme transitoire, comme occupation d'un espace laissé vide par l'absence supposée d'usages (Adam et Mestdagh, 2019). **Aujourd'hui, avec l'institutionnalisation des jardins, leur temporalité n'est plus vouée à être celle de l'éphémère.** Si leur autorisation d'occupation de l'espace public est toujours signée pour trois ans afin de respecter le code de propriété des personnes publiques (il n'y a pas de mise à disposition pour une durée indéterminée possible d'une portion du domaine public), celle-ci est renouvelable et permet une pérennisation du jardin dans l'espace et dans le temps. De la même façon, le fait d'entailler les trottoirs pour les micro-implantations florales limite la portée temporaire de ces initiatives même si ensuite leur occupation est soumise à des cycles de plus ou moins grand entretien, notamment en fonction des saisons. Les dispositifs de jardinage participatif de Lyon donnent un pouvoir d'agir sur le domaine public aux habitants qui ne se limite plus à une temporalité éphémère. Si l'entretien des jardins demande un investissement sur le temps long, les événements occasionnels sont également des moyens pour mobiliser les habitants le temps d'un chantier. La plupart des jardins mettent en place un événement de plantation au retour du printemps afin de mobiliser les jardiniers du quartier et en recruter de nouveau. C'est aussi ce que fait le festival des 48 h de l'agriculture urbaine (figure 5) : plusieurs chantiers participatifs sont mis en place avec pour objectif de végétaliser des rues (trois rues ou places ont été végétalisées à Lyon pendant l'édition 2019). Cela pose la question de l'engagement habitant : si la plantation inaugurale peut faire l'objet d'un événement occasionnel elle aménage pourtant bien durablement l'espace public et demande ainsi un engagement sur le long terme quant à l'entretien. Le succès du festival à l'échelle locale souligne toutefois un fort engagement habitant dans la végétalisation de la ville. De plus, le festival s'est également tenu dans des villes moyennes comme Albi ou Angers, marquant un succès à l'échelle nationale et permettant de souligner que l'intérêt pour la végétalisation des villes dépasse le cadre des préoccupations des habitants aisés métropolitains.

Figure 5. Affiche de l'édition lyonnaise 2019 des « 48 h de l'agriculture urbaine, l'événement qui végétalise la ville »



Source : <http://www.les48h.fr/lyon/>

3.2. « On veut des jardins !!! » : une demande adressée à la Ville

Figure 6. Tag « On veut des jardins !!! » sur un permis d'aménager, place de la République, Lyon 2e



Voir en format portrait. Cliché : Amélie Deschamps, avril 2019.

Nous avons mis en lumière une demande habitante de jardinage qui vient compléter la demande sociale de végétation en ville (Bourdeau-Lepage, 2013). Compléter mais cependant pas remplacer. Il y a deux demandes différentes : d'un côté celle vue au travers du jardinage de participer activement à la végétalisation de la ville, et de l'autre celle d'une demande à l'attention des autorités publiques de végétaliser l'espace public. On distingue ainsi une demande d'agir d'une demande de faire faire. Les conseils de quartier jouent par exemple un rôle intéressant dans cette hybridation de la demande. Comme collectifs d'habitants et d'usagers de quartier, ils sont investis dans les jardins partagés et les jardins de rue au moins par la connaissance qu'ils ont des acteurs et du territoire. Ils servent souvent de point de contact entre les acteurs, d'intermédiaire pour mettre en relation des habitants aux projets similaires, etc. En ce sens, ils participent à répondre à la demande d'agir des habitants. Pourtant ils sont également à l'origine des demandes de faire faire : en rassemblant les demandes des habitants, ils sont porteurs de projets pour leur quartier qu'ils proposent aux autorités publiques. Ces demandes concernant la végétalisation de la ville peuvent ainsi porter sur la plantation d'arbres d'alignement, sur l'aménagement d'espaces verts, etc... Les conseils de quartier se font l'intermédiaire d'une demande habitante pour davantage de végétation en ville. Avec la révision du PLU-H (Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat) de la métropole de Lyon actuellement en cours, l'enquête publique met à jour une demande habitante renouvelée : par exemple pour le septième arrondissement de Lyon, le rapport de l'enquête publique relève que parmi les principaux thèmes des observations et demandes on retrouve des demandes de création d'espaces boisés classés ou d'espaces végétalisés à valoriser, soit des demandes directement liées à la végétation en ville (p. 494, *Enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme locale de l'habitat, Rapport de la commission d'enquête*, tome 1). Cette demande citoyenne peut parfois également s'observer directement dans les rues de Lyon : à l'occasion des travaux de réaménagement de la place de la République (au cœur du centre-ville, dans le deuxième arrondissement), un tag est venu marquer le permis d'aménager affiché clamant « on veut des jardins !!! ».

La multiplication des revendications en faveur de végétation en ville, quelle que soit la forme que prend celle-ci, éloigne davantage l'hypothèse d'un effet de mode éphémère. C'est parce qu'elle a supposé qu'il s'agissait d'une pratique temporaire que la ville de Lyon n'a pas encadré dès leur apparition les jardins partagés et que les jardins de rue sont encore peu institutionnalisés. Il n'existe d'ailleurs pas de permis de végétaliser à Lyon comme c'est le cas à Paris. Cependant les jardins partagés existent désormais depuis plus d'une vingtaine d'années à Lyon et de nouveaux projets voient le jour chaque année, de la même façon que le nombre de demandes de micro-implantations florales explose. Ces pratiques de jardinage urbain supposées éphémères s'installent de façon pérenne dans l'espace urbain. Ces lieux deviennent aussi l'objet de mobilisations contre leur disparition quand ceux-ci sont menacés^[1], marquant davantage leur ancrage sur le temps long dans les quartiers.

Conclusion

Le jardinage urbain ne cesse de se renouveler, allant jusqu'à décloisonner l'espace du jardin qui a longtemps été clôt pour l'ouvrir sur l'espace public. Loin de se limiter à une pratique de production, il s'agit d'une pratique d'appropriation de l'espace de la ville. En s'intéressant au jardinage urbain, nous voyons ainsi comment les habitants peuvent prendre une nouvelle place dans l'aménagement de la ville, en passant tour à tour de demandeurs à initiateurs puis gestionnaires de projet. La multiplication des programmes de jardinage participatif à Lyon témoigne aussi d'un jeu d'acteurs importants entre d'un côté des acteurs de la ville de Lyon à qui revient légalement la gestion des espaces du domaine public et de l'autre des habitants, des associations mais aussi des représentants des habitants à qui sont délégués des portions de l'espace public. La végétalisation de la ville de Lyon s'appuie ainsi sur l'action des habitants, à la fois par leur pratique et par leur mobilisation.

Bibliographie

- Adam Matthieu et Mestdagh Léa, 2019, « Invisibiliser pour dominer. L'effacement des classes populaires dans l'urbanisme contemporain », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, 2 avril 2019.
- Arnould Paul, Le Lay Yves-François, Dodane Clément et Méliani Inès, 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société*, 12 juillet 2011, vol. 13, no. 1, p. 45-68.
- Arnstein Sherry R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *JAIP*, 1969, vol. 4, no. 35, p. 216-224.
- Barbier Rémi et Larrue Corinne, 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 10 octobre 2011, no 1, p. 67-104.
- Baudry Sandrine, 2011, « Les community gardens de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *Revue française d'études américaines*, 2011, no. 129, p. 73-86.
- Bourdeau-Lepage Lise, 2017, *Nature en ville. Désirs et controverses*, La Librairie des territoires, Coll. Les territoires en action, 2017, 162 p.
- Bourdeau-Lepage Lise, 2013, « Nature(s) en ville », *Métropolitiques*, 21 février 2013
- Charte des jardins partagés lyonnais, 2004, 4 p.
- Chignier-Riboulon Franck, 2001, « Les conseils de quartier à Lyon, entre progrès de la démocratie participative et nouvelle territorialisation de l'action politique », *Géocarrefour*, 2001, vol. 76, no. 3, p. 191-197.
- Consalès Jean Noël, 2018, « Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille », *In Situ. Revue des patrimoines*, 14 décembre 2018, no. 37.
- Dasi Joaquín Farinós, 2009, « Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace », *L'Information géographique*, 2009, vol. 73, no. 2, p. 89-111.
- Demailly Kaduna-Eve, 2014a, *Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, Thèse Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 515 p.
- Demailly Kaduna-Eve, 2014b, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne? », *EchoGéo*, 2014, vol. 27.
- Emelianoff Cyria, 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, 2007, vol. 71, no 3, p. 48-65.
- Enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme locale de l'habitat, Rapport de la commission d'enquête*, 2018, Métropole de Lyon, tome 1, 706 p.
- Ernwein Marion et Tollis Claire, 2017, « Produire la ville vivante : le travail des citadins et des non-humains », *L'Information géographique*, 11 octobre 2017, Vol. 81, no 3, p. 13-31.

- Meliani Inès, 2013, *La nature en ville, entre protection, communication et patrimonialisation : approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon*, Thèse ENS de Lyon, 297 p.
- Niesson Isabelle, 2018, « [Les jardins de rue de la Ville de Lyon](#) », *In Situ. Revue des patrimoines*, 14 décembre 2018, no. 37.
- Paddeu Flaminia, 2012, « [L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale](#) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12 septembre 2012, volume 12, numéro 2.
- Roig Jonathan, 2014, « [Les Incroyables Comestibles dans les villes du nord de l'Angleterre](#) », *Pour*, 2014, no. 224, p. 111-117.
- Tommasi Chloé et Boyer Anne-Lise, 2018, « [Notion à la une: la ville durable](#) », *Géoconfluences*, 21 novembre 2018.

Pour compléter avec Géoconfluences

- Stéphanie Baffico, « [De "Charm City" à "Farm City" : la reconquête des espaces en déshérence par l'agriculture urbaine à Baltimore](#) », avril 2016
- Mathilde Beauflis, Élias Burgel, Julie Chouraqui, Florence Costa, Sarah Dubeaux, Guillaume Frécaut, Luc Guibard, Marion Messador, Émilie Polak, Léo Sun, « [Le toit végétalisé, marqueur des dynamiques de distinctions métropolitaines : le cas de Chicago](#) », décembre 2015.
- Emmanuel Boutefeu, « [La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux](#) », *Géoconfluences*, 2007.
- Lydia Coudroy de Lille, Anne Rivière-Honegger, Lisa Rolland, Anaïs Volin, « [Notion en débat : transition](#) », février 2017.

[1] voir par exemple le documentaire de Laura Tangre, *Construire Mazagan*.

Amélie DESCHAMPS

Agrégée de géographie, doctorante contractuelle, Université de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3

Mise en web : Jean-Benoît Bouron

Pour citer cet article :

Amélie Deschamps, « [Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon](#) », *Géoconfluences*, juin 2019.

URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/lyon-metropole/articles-scientifiques/jardinage-vegetalisation-participative-lyon>

Retour en haut